

# L'arrêté INB 2012 - 1J - INTRA

Avec la loi sur la transparence et la sécurité du nucléaire (Loi TSN du 13 juin 2006) de nouvelles règles applicables sur les installations nucléaires de base ont été spécifiées dans l'arrêté INB du 07/02/2012 (applicable au 1er juin 2013).

Les terminologies employées dans les documents ont évoluées en prenant en référence la notion d'intérêts protégés par la loi. Confrontées au besoin d'adapter le contenu de leurs documentations et de faire évoluer leurs pratiques, les entreprises prestataires du nucléaire sont tenues d'informer et de former leur personnel à ces évolutions.

IFCEN, par sa connaissance de l'environnement des milieux nucléaires en exploitation propose de vous accompagner dans la compréhension de ces exigences afin de leur donner du sens, d'accroître la qualité de vos prestations ainsi que la compétence de votre personnel

## Objectifs

Vulgariser l'arrêté INB

### Public Visé

Cette formation s'adresse à un personnel intervenant en environnement nucléaire (centrales, sous-marins et autre INB) ingénieurs d'études, techniciens, responsables activités

### Pré Requis

Savoir lire et écrire en français  
Cette formation peut se faire en distanciel (liaison Teams à prévoir)

## Objectifs pédagogiques

Comprendre ce qui est attendu des règles de l'arrêté INB du 07/02/2012.  
Etre en mesure de faire évoluer ses pratiques et ses documents au regard des exigences de cet arrêté..

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Pédagogiques :

La pédagogie s'appuie sur des exemples concrets de situations rencontrées et d'échanges avec les participants.

### Techniques :

Salle de formation équipée  
Support remis au stagiaire

## Parcours pédagogique

Connaitre la structure de ce document, les thèmes abordés et le contexte réglementaire et la loi TSN

Comprendre ce que sont les intérêts protégés par la loi et l'indépendance de l'autorité de Sécurité Nucléaire

Les prescriptions introduites par l'arrêté INB relatives à la préparation et au suivi des activités

Définir quelles sont les parties de cet arrêté qui vous concernent

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié IFCEN

## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques sous forme de test QCM

## Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter

 **Durée**  
7.00 Heures  
1 Jour

**Effectif**  
De 2 à 15 Personnes

 **Contactez-nous !**

IFCEN ACCUEIL

Tél. : 0475542010  
Mail : [accueil@ifcen.com](mailto:accueil@ifcen.com)